



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION

Art.L1122-13 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 - Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

Sombreffe, le 16 janvier 2019

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **jeudi 24 janvier 2019 à 20h00** à l'Administration communale de Sombreffe.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
3. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - information
4. Direction générale : A.I.S.B.S. : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
5. Direction générales : Cité des Couteliers - Désignation des représentants à l'Assemblée générale
6. Direction générale : ORES Assets - Désignation des représentants aux assemblées générales
7. Direction générale : IMIO : Désignation de représentants à l'assemblée générale
8. Direction générale : IGRETEC : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
9. Direction générale : IDEFIN : Désignation de représentants à l'assemblée générale
10. Direction générale : INASEP : Désignation de représentants à l'assemblée générale
11. BEP Environnement - Comité d'Avis - Désignation d'un représentant
12. Direction générale : BEP Expansion économique : Désignation de représentants à l'assemblée générale
13. Direction générale : BEP Environnement : Désignation de représentants à l'assemblée générale
14. Direction générale : BEP : Désignation de représentants à l'Assemblée générale
15. Direction générale : IMAJE : Désignation de représentants à l'assemblée générale
16. Service Population-Etat Civil : Nouvelle dénomination d'une ruelle du village de Ligny
17. Cadre de Vie : Renouvellement de la commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) - Décision
18. Cohésion sociale : Renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Aînés (C.C.C.A) - Accord de principe
19. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Huis Clos

20. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 12P - remplacement - Ratification
21. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 2P remplacement - Ratification
22. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 16P - remplacement - Ratification
23. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 24 périodes - remplacements - Ratification
24. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 11P

- reliquat et remplacements - Ratification
25. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 24P - remplacement - Ratification
 26. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 24P - remplacement - Ratification
 27. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 24P - remplacement - Ratification
 28. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une institutrice temporaire du 01-10-18 au 28-06-19 - 24P - remplacement - Ratification
 29. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une Professeure de néerlandais du 01-10-18 au 28-06-19 - 2 périodes - Ratification
 30. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une Professeure de néerlandais du 01-10-18 au 28-06-19 - 4 périodes - Ratification
 31. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une Professeure d'anglais du 01-10-18 au 28-06-19 - 2P - Ratification
 32. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'une Professeure de citoyenneté du 01-10-18 au 28-06-19 - 2P - Ratification
 33. Enseignement - Remplacement d'un maître spécial éducation physique du 11/10/2018 au 19/10/2018 - Désignation d'un maître spécial éducation physique temporaire - Ratification
 34. Enseignement : Année scolaire 2018/2019 - Désignation d'un Maître de psychomotricité - FWB - 18 périodes à titre temporaire - Ratification
 35. Enseignement - Année scolaire 2018/2019 : Mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation en tant que Maître de psychomotricité - FWB - 13 périodes - 01/10/2018-30/06/2019 - Ratification
 36. Enseignement - Année scolaire 2018/2019 : Mise en disponibilité par défaut d'emploi et rappel provisoire à l'activité en tant que Maître de psychomotricité - FWB - 2 périodes - 01/10/2018-30/06/2019 - Ratification
 37. Enseignement - Année scolaire 2018/2019 : Désignation d'un Maître de psychomotricité - FWB - 1 période à titre temporaire - 01/10/2018-30/06/2019 - Ratification
 38. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de citoyenneté du 01/10/2018 au 28/06/2019 - 17P - Ratification
 39. Enseignement - Année scolaire 2018/2019 : Mise en disponibilité par défaut d'emploi pour 4 périodes d'un Maître spécial de morale - FWB - 01/10/2018-30/06/2019 - Ratification
 40. Enseignement - Année scolaire 2018/2019 : Mise en disponibilité par défaut d'emploi pour 3 périodes d'un Maître spécial de religion islamique - FWB - 01/10/2018-30/06/2019 - Ratification
 41. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation d'un Maître spécial de religion catholique du 01/10/2018 au 28/06/2019 - 6P - Ratification
 42. Enseignement - Remplacement d'une institutrice maternelle et psychomotricienne du 08/11/2018 au 16/11/2018 - Désignation d'une institutrice maternelle et psychomotricienne temporaire - Ratification
 43. Enseignement - Remplacement d'une institutrice primaire du 28/11/2018 au 12/12/2018 - Désignation d'une institutrice primaire temporaire - Ratification

Le Secrétaire,
(s) T. NANIOT



Le Président,
(s) E. BERTRAND